

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL56

présenté par

M. Viala, Mme Boyer, M. Sermier, M. Straumann, M. Peltier, M. Minot, Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur, M. Brun, Mme Valentin, M. Bazin, M. Perrut, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Vialay, M. Aubert, Mme Ramassamy, M. Jean-Pierre Vigier, M. Gosselin, M. de Ganay, M. Pierre-Henri Dumont, M. Forissier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan 'France Très haut débit'	200 000 000	0
Statistiques et études économiques	0	100 000 000
Stratégie économique et fiscale	0	100 000 000
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La seule technologie qui ait du sens et qui permette aux territoires, en particulier les moins bien équipés à l'heure actuelle, d'aborder l'avenir avec optimisme, est celle qui consiste à amener la fibre optique à chaque prise, qu'elle soit résidentielle ou professionnelle. C'est à ce prix et à ce prix uniquement que l'on établira une véritable équité entre les territoires, et surtout entre nos concitoyens. Aucune autre alternative technologique n'est viable puisque toutes obèrent les possibilités d'évolution ultérieure et privent à terme les utilisateurs d'usages qui se développent

sans cesse est qui couvriront tous les champs possibles : domotique, services à la personne, maintien à domicile des plus âgés ou des plus fragiles...

Suite à ce constat, il est alors primordial que le Gouvernement se dote d'un plan ambitieux pour la couverture numérique nationale, sans que certaines zones en soient exclues.

Cependant, l'ensemble des crédits de ce plan a déjà été décaissé, semble-t-il. Où se trouvent alors les crédits censés financer les grandes annonces presque quotidiennes de l'exécutif concernant l'ambition de relier au numérique la totalité des territoires de notre pays ? Comment les collectivités territoriales qui se sont engagées dans la mise en œuvre de RIP (Réseaux d'Intérêt Public) vont-elles assurer les avances de trésorerie ?

La date de mise en œuvre est annoncée dans le PLF à 2020 alors que le Premier Ministre parle, lui, de 2022 et que le président de la République, le Gouvernement, et le rapport des deux parlementaires en charge du dossier annoncent 2025. Si tel est le cas, il est nécessaire de débloquer certains crédits afin de maintenir ce plan jusqu'à l'horizon de 2025. Néanmoins, les territoires ruraux n'attendent pas toutes ces années pour accéder au numérique. Cette couverture numérique est essentielle à leur survie, à leur dynamisme et à leur développement. Il n'est pas envisageable de penser que des professionnels souhaitent poursuivre ou implanter leur activité dans une zone dénuée d'internet et de téléphonie mobile. La lutte contre le chômage, la désertification de nos campagnes et la revitalisation des territoires ruraux passent aussi par le développement du numérique sur l'ensemble de notre pays.

Il n'est pas acceptable que les usagers habitant dans les territoires ruraux ne puissent bénéficier des avancées technologiques au même rythme que les habitants des agglomérations. Cela ne fait que renforcer la sensation d'une France à deux vitesses au risque de consommer la rupture qui existe déjà entre la France des villes et celle de la campagne que la politique de la capitale refuse de voir.

Cet amendement propose de réaffecter 200 000 000 euros au programme 343 « Plan France Très haut débit » provenant des actions 01 et 05 du programme 220 « Statistiques et études économiques » et de l'action 01 du programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».